



## PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES, HUMIDES ET MARINS

### Des services écologiques précieux et durables

La qualité et la diversité des écosystèmes aquatiques et des milieux humides rendent le territoire québécois propice au maintien d'une grande variété d'espèces végétales et animales. Ces écosystèmes jouent également un rôle essentiel dans l'atténuation des inondations et des étiages. Ils ont donc une valeur inestimable pour la vitalité sociale et économique du Québec.

### DE NOMBREUX MILIEUX D'INTÉRÊT À PRÉSERVER

Qu'ils soient aquatiques, humides ou marins, les écosystèmes soutiennent directement ou indirectement différentes activités économiques (pêche, aquaculture, tourisme) tout en assurant la qualité de nos milieux de vie (paysage, biodiversité), le maintien de notre santé (qualité de l'eau) et notre sécurité (régulation des crues). Néanmoins, ces écosystèmes subissent de nombreuses pressions, tout spécialement dans la portion sud du Québec, là où le développement du territoire est accentué. De plus, à ces menaces bien réelles s'ajoutent les changements climatiques, qui exerceront une pression supplémentaire sur les écosystèmes et la biodiversité du Québec.



Un marécage : un des types de milieu humide présent sur le territoire québécois.  
Crédit photo : MDDELCC

Prenons, par exemple, les milieux humides qui couvrent un peu plus de 10 % du territoire québécois. Sous l'effet de diverses pressions d'origine humaine ou de pressions associées aux changements climatiques, ces milieux subissent aujourd'hui des pertes directes de superficie ou font l'objet de perturbations. Toute perte ou perturbation de milieux humides a des répercussions sur les services que ces milieux offrent et, conséquemment, sur le bien-être qu'en retire la société québécoise tant sur le plan de la santé et de la sécurité que sur le plan socioéconomique. En effet, les milieux humides ont la capacité de maintenir des conditions propices à la vie humaine. Ils contribuent notamment à l'alimentation en eau, à la régulation des crues et des étiages, à la production de nourriture et aux plaisirs récréatifs. La prise en compte des milieux humides lors des différentes étapes de planification du développement et de l'aménagement du territoire est une manière d'assurer leur conservation et leur gestion durable, en amont même de l'encadrement légal des interventions dans ces milieux.

Différents statuts de protection existent pour le territoire et chaque statut comporte ses avantages propres selon le type de milieu à protéger : certains sont très restrictifs et excluent toute intervention humaine tandis que d'autres permettent la cohabitation durable entre l'humain et la nature.

Protéger, restaurer, aménager et mettre en valeur de manière durable les écosystèmes et la biodiversité constituent l'essence des actions que veut entreprendre le Québec pour conserver la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes sur son territoire. À ce chapitre, il compte plusieurs initiatives dont certaines, plus générales, s'appliquent aux écosystèmes présents sur le territoire. D'autres visent des espèces ou des habitats en particulier.

---

## LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

L'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes constituent une menace à la biodiversité, aux écosystèmes, aux services rendus par ceux-ci ainsi qu'à plusieurs activités et domaines socioéconomiques. Le Québec a donc créé différents comités ou participe à divers comités sur les scènes internationale, canadienne et québécoise afin de mieux comprendre les mécanismes d'introduction et de propagation de ces espèces. De telles collaborations entre différents groupes et pays sont nécessaires pour acquérir des données, prévenir les introductions et la propagation d'espèces indésirables, favoriser leur détection rapide et suivre leur progression, ainsi que pour élaborer des solutions viables et arrimer les efforts entre territoires voisins.

### PISTES DE RÉFLEXION :

Selon vous, quelles devraient être nos priorités ?

- Optimiser les mesures de conservation des milieux aquatiques, humides et marins ?
- Concentrer ses efforts à la conservation des espèces animales et végétales menacées ou vulnérables ?
- Travailler en prévention et en contrôle des espèces exotiques envahissantes ?